

Saison 2023–2024

Chers athlètes, futurs athlètes et parents d'athlètes,

Nouveau ! Les demandes de renouvellement de licence doivent être saisies en ligne par les licenciés eux-mêmes, sous la forme d'une série de formulaires appelée « parcours ». Le club reçoit la demande et la valide, ce qui enclenche la création de la licence. Toutes les instructions sont transmises par la Fédération Française d'Athlétisme à l'adresse mail donnée lors de l'inscription précédente : pensez à vérifier vos mails reçus depuis juin dernier.

Pour toute première demande de licence, le présent dossier doit être remis au club avant le 30 septembre 2023 soit lors de la journée d'inscription le 09 septembre 2023 soit à votre responsable de catégorie lors d'une séance d'entraînement.

Par ailleurs, tous les encadrants et membres du bureau du club sont des bénévoles : des parents d'athlètes ou des athlètes comme vous. Pour bien fonctionner, votre club a encore et toujours besoin de volontaires :

- lors des déplacements en compétition pour participer aux équipes des jurys^(1 et 2) ou accompagner les athlètes dans les véhicules et sur les stades ;
- toute l'année pour soutenir les entraîneurs lors des séances ou même devenir entraîneur⁽¹⁾.

Si vous êtes intéressé(e), ou même seulement curieux(se) d'en savoir plus, n'hésitez pas, venez nous en parler lors de l'inscription, ou bien contactez nous à :

aurillac.athletisme@gmail.com

Nous mettrons en place un agenda partagé afin de faciliter la gestion des séances.

Eric DAUVER,

Président d'Aurillac Athlétisme

(1) Chaque parent peut demander à participer aux sessions de formations financées par le club pour devenir juge ou acquérir des notions d'entraînement ; les formations sont organisées dans toute la Région AURA mais certaines peuvent l'être à Aurillac si le nombre de candidats est suffisant.

(2) Lors des compétitions, les organisateurs conditionnent l'inscription d'un club à un nombre d'accompagnant que ce club peut fournir : par exemple, il faut amener 2 juges pour 10 athlètes inscrits. Si le quota d'accompagnant n'est pas atteint, nous sommes écartés de la compétition et donc contraints d'annuler, ce qui représente toujours une grande déception pour nos athlètes. Nous mettons toujours tout en œuvre pour que cela n'arrive pas, c'est pourquoi nous vous solliciterons à chaque compétition.

Avant de vous lancer véritablement dans une formation d'accompagnant, vous pouvez donc venir occuper certains postes ne demandant aucune formation, comme ratisser le sable du sautoir ou ramasser les poids sur l'aire de lancer, ce qui peut vous permettre un 1er contact avec cette fonction.

Dossier d'inscription première licence

A retourner complet avant le 30 septembre 2023

Partie réservée à Aurillac Athlétisme	
<input type="checkbox"/> Bulletin d'inscription complété <input type="checkbox"/> Fiche médicale <input type="checkbox"/> Certificat ou <input type="checkbox"/> questionnaire médical <input type="checkbox"/> Règlement intérieur signé <input type="checkbox"/> Cotisation réglée <div style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> <b style="color: red;">Dossier complet</div>	<p style="text-align: right;">MOYENS DE PAIEMENT :</p> <input type="checkbox"/> Chèque : € <input type="checkbox"/> Pass Cantal : 5€ x = € 12€ x = € <input type="checkbox"/> Pass Région (n°) = € <input type="checkbox"/> Pass'Sport : 50€ x = € <input type="checkbox"/> Chèques sport ANCV : ... € x ... = € <input type="checkbox"/> Aide CCAS : _____ € <p style="text-align: right;">TOTAL : _____</p>

1 - Nom :	Prénom :
Sexe <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	Date de naissance _____
Nationalité _____	
Adresse complète _____	
Code Postal _____	Ville _____
Téléphone portable 1 _____	Titulaire _____
Téléphone portable 2 _____	Titulaire _____
Adresse e-mail des parents (obligatoire) _____	
Adresse e-mail de l'adhérent (pour les entraîneurs) _____	
Autorisation parentale pour les mineurs	
Je soussigné(e), _____, représentant légal de _____ autorise celui(elle)-ci à pratiquer l'athlétisme au sein du club Aurillac Athlétisme pendant les entraînements et en compétition.	
Fait à _____	Le _____
Signature	

2 -CERTIFICAT MEDICAL	
<input type="checkbox"/> Première licence d'athlétisme FFA	➔ <input type="checkbox"/> Je fournis un certificat médical de moins de 6 mois d'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme <u>en compétition</u>
<input type="checkbox"/> Renouvellement (n° de licence :)(sans discontinuité auquel cas, voir 1ère licence)	<input type="checkbox"/> J'ai rempli le questionnaire médical sur Espace licencié, il est conforme.
<input type="checkbox"/> Mutation (n° de licence :	➔ <input type="checkbox"/> Mon questionnaire médical a plus de 3 ans, je fournis un certificat médical de moins de 6 mois d'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme <u>en compétition</u>

3- FICHE MEDICALE à remplir par l'adhérent majeur ou le représentant légal pour les mineurs

Je soussigné(e) _____ autorise les responsables du club d'Aurillac Athlétisme à prendre les mesures nécessaires concernant

mon état de santé l'état de santé de mon enfant

en cas d'accident survenu dans l'exercice des activités du club et à faire pratiquer en cas d'urgence toute intervention chirurgicale jugée nécessaire par le corps médical.

N° de sécurité sociale _____

Nom et adresse de la mutuelle _____

Traitement médical particulier _____

Allergies éventuelles (indiquer aucune si inexistantes) _____

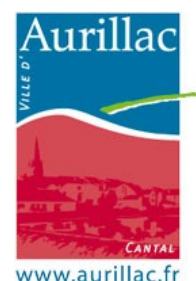
Il est important de tenir le bureau du club informé de tout changement dans ces informations et de faire suivre une éventuelle ordonnance en compétition, en cas de contrôle anti-dopage.

Prélèvement sanguin pour les athlètes mineurs à remplir par le représentant légal

Conformément à l'article R.232-45 du Code du sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage, je, soussigné (e) _____, en ma qualité de (père/ mère/ autre) _____, autorise la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang sur le/la mineur(e) susnommé(e).

Fait à _____ Le _____

Signature



4- Cotisation Saison 2023 - 2024

	NE(E) EN	CATÉGORIE	COTISATION ANNUELLE
<input type="checkbox"/>	2015 ET 2016	Éveil athlétique	100 €
<input type="checkbox"/>	2013 ET 2014	Poussin	100 €
<input type="checkbox"/>	2011 ET 2012	Benjamin	110 €
<input type="checkbox"/>	2009 ET 2010	Minime	110 €
<input type="checkbox"/>	2007 ET 2008	Cadet	120 €
<input type="checkbox"/>	2005 ET 2006	Junior	120 €
<input type="checkbox"/>	2002 À 2004	Espoir	120 €
<input type="checkbox"/>	1990 À 2001	Senior	120 €
<input type="checkbox"/>	1989 ET AVANT	Master	120 €

Catégorie demandée _____

Montant de la cotisation _____

Equipement aux couleurs du club :

Pour les enfants en éveil athlétique (EA) et en Poussins (PO) : un tee-shirt au logo du club est en vente à 5,00 €, sans obligation d'achat.

Pour les catégories Benjamins à Master le maillot aux couleurs du club est obligatoire en compétition ; nous le vendons 25,00 €.

Une veste de survêtement est aussi disponible au prix de 30,00 €.

BON DE COMMANDE				
Equipement	Prix	Taille	Nombre	Montant à régler
Tee-shirt EA-PO	5,00 €			
Maillot benjamin à master	25,00 €			
Veste	30,00 €			
TOTAL				

Je passe commande des articles ci-dessus et ajoute le montant de ma commande d'un total de € au règlement de la cotisation.

Fait à _____ Le _____

Signature

TRÈS IMPORTANT: Certificat médical ou questionnaire médical FFA ?

Le Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports par décret du 24 août 2016 et arrêté en date du 20 avril 2017 a modifié la réglementation portant sur la présentation du certificat médical pour pratiquer un sport, ainsi : en ce qui concerne le renouvellement des licences, un certificat ne sera exigé qu'une fois tous les trois ans pour les athlètes majeur (au lieu d'une fois par an). Les 2 autres années, le licencié remplira un questionnaire de santé lui permettant de déceler d'éventuels facteurs de risques, qui nécessitera, le cas échéant, une visite médicale annuelle. Sinon, il attestera auprès de la fédération que tel n'est pas le cas.

Comment fait-on en pratique ?

- **Première licence FFA pour les athlètes majeurs** : fournir **obligatoirement** un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme **y compris en compétition**, datant de moins de 6 mois au 01/09/2023 (ou faire remplir par le médecin traitant, le coupon ci-dessous) ; celui ci aura une durée de validité de 3 ans.

- **Pour les athlètes mineurs, pour les renouvellements ou les mutations** :

- Connectez-vous à votre Espace licencié (<https://si-ffa.fr/Siffa-Acteur2>) ou suivez le lien contenu dans le mail reçu de e-licence@athle.fr fin juin 2023. Choisissez ensuite le choix Questionnaire Santé et répondez aux questions affichées.
 - Si vous répondez « Non » à l'ensemble des questions, vos réponses sont enregistrés dans le système et vous n'avez donc pas de certificat médical à fournir cette année.
 - Si vous avez répondu « Oui » à une des questions ou si vous ne souhaitez pas remplir ce questionnaire, vous devez fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme **y compris en compétition**, datant de moins de 6 mois au 01/09/2023 (ou faire remplir par votre médecin, le coupon ci-dessous)

En cas de difficultés, une documentation d'aide est disponible sur simple demande à aurillac.athletisme@gmail.com

Partie réservée au médecin de votre choix :

Certificat médical

Je soussigné(e), Docteur _____ certifie que l'état de santé de
_____ né(e) le _____

ne présente pas de contre-indications à la pratique de l'athlétisme, y compris en compétition.

Fait à _____ Le _____

Signature et cachet du médecin

RÈGLEMENT INTERIEUR

1. INSCRIPTIONS

La saison commence le 1^{er} septembre et s'achève le 31 août de l'année suivante.

La date limite d'inscription est fixée au 30/09/2023 (date retour du dossier complet) ne sera en aucun cas étendue et devra être respectée.

La licence sera validée lorsque le club détiendra :

- Un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'athlétisme en compétition ou le questionnaire médical FFA s'il répond aux critères
- La fiche d'inscription et d'adhésion complétée
- Le règlement de la cotisation annuelle correspondant à la catégorie d'âge
- Le règlement intérieur signé par les athlètes et les parents pour les athlètes mineurs.

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité en cas d'accident, tout athlète non licencié (n'ayant pas rapporté son dossier complet et sa cotisation) se verra refuser l'accès à l'entraînement et ne sera donc plus sous la responsabilité du club.

2. ENTRAÎNEMENTS

- Le club d'athlétisme est ouvert à tous les membres à jour de leur cotisation
- Les séances se déroulent sur les installations comportant chacune un règlement spécifique que chaque adhérent est tenu de respecter scrupuleusement.
- Les installations sont :
 - la piste d'athlétisme de la Ponétie et le complexe sportif environnant,
 - le gymnase du collège de la Ponétie, utilisé l'hiver ou en cas d'intempéries (sauf vacances scolaires)
- Les entraînements auront lieu aux horaires donnés par les entraîneurs lors de la journée d'inscription le 9 septembre 2023

A noter que ces horaires sont susceptibles d'évoluer en fonction de la météo.

- Lors des séances d'entraînement, la présence d'un membre de l'encadrement technique ou d'un dirigeant est obligatoire..
- Les parents sont tenus :
 - De vérifier cette présence avant de laisser l'enfant
 - De venir chercher l'enfant au stade ou au gymnase en fin de séance
- Les séances d'entraînement sont destinées à l'apprentissage et à la pratique d'activités physiques. L'assiduité est essentielle, les progrès n'étant possibles que dans la mesure où les séances sont suivies régulièrement.
- Tout licencié auteur d'un manque de respect envers un entraîneur, un dirigeant ou un autre licencié ou ne respectant pas les règles de sécurité relatives aux activités pratiquées, s'expose à des sanctions. Si ces conditions n'étaient pas respectées au bout de 3 rappels, le club se réserverait le droit d'exclure définitivement l'athlète sans remboursement de la licence.

3. COMPÉTITIONS

- Les rencontres sont choisies avec le concours des entraîneurs.

Chaque licencié s'engage à participer tout au long de la saison à 2 compétitions au minimum afin d'être prioritaire la saison suivante pour sa réinscription.

- Les calendriers sont mis en ligne sur le site à l'avance afin de réserver les dates
- La réponse écrite (par mail par exemple) aux convocations ou l'inscription sur le site du club dans les délais est indispensable pour une bonne coordination des transports. La non-participation doit être signalée au plus tôt aux dirigeants.
- Le port de la tenue du club est obligatoire en compétition. Le maillot est vendu par le club. Les chaussures à pointes sont souhaitables en compétition à partir de la catégorie benjamin-benjamine.
- Les déplacements s'effectuent le plus souvent en voitures, parfois en car, les départs ont lieu à la Maison des Sports de la Ponétie, les horaires sont indiqués sur les convocations
- Lors des déplacements en compétition, en voiture ou en car, le port de la ceinture de sécurité est obligatoire. Si, en cas de contrôle routier, le manquement à cette règle est constatée, l'amende afférente sera à la charge de l'athlète ou de ses parents.

4. DROIT À L'IMAGE

Le soussigné autorise le Club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France.

5.- LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS (LOI DU 6 JANVIER 1978) :

Le soussigné est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par le Club ainsi que par la FFA. Ces données seront stockées sur le SI-FFA et pourront être publiées sur le site internet de la FFA (fiche athlète). Le soussigné est informé de son droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant, ainsi que de son droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. À cet effet, il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : dpo@athle.fr

Par ailleurs, ces données peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

J'accepte la transmission des informations Je refuse la transmission des information * ?

Le bureau d'AURILLAC ATHLETISME

A..... Le

Signature précédée de la mention lu et approuvé

L'athlète

Les parents pour les mineurs